

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Affaire suivie par :
MURIEL RIVET - 02 38 77 33 76 -
Fax : 02 37 36 29 93

Destinataire(s)
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE ST LUPERCE

[résultats à afficher en mairie](#)

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

ST LUPERCE

Prélèvement	00101933	Commune	SAINT-LUPERCE
Unité de gestion	0314 ST LUPERCE	Prélevé le :	mercredi 09 janvier 2019 à 09h26
Installation	UDI 001276 ST LUPERCE	par :	SYLVAIN SAUBUSSE
Point de surveillance	P 0000002657 LE BOURG	Type visite :	D1
Localisation exacte	MAIRIE		

Mesures de terrain

	Résultats		Limites de qualité		Références de qualité	
			inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
Température de l'eau	8.7	°C				25.00
pH	7.2	unité pH			6.50	9.00
Chlore libre	0.08	mg(Cl2)/L				
Chlore total	0.10	mg(Cl2)/L				

Analyses laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901
Type de l'analyse : 28D1 Code SISE de l'analyse : 00107957 Référence laboratoire : LSE1901-2186

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Couleur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Odeur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Saveur (qualitatif)	0	SANS OBJET				
Turbidité néphélométrique NFU	0,29	NFU				2,00

PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES

Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)		0		

EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE

pH	7,21	unité pH			6,50	9,00
----	------	----------	--	--	------	------

MINERALISATION

Conductivité à 25°C	460	µS/cm			200.00	1100.00
---------------------	-----	-------	--	--	--------	---------

PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES

Ammonium (en NH4)	0.07	mg/L				0.10
Nitrates (en NO3)	35,4	mg/L		50,00		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00101933)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Chartres, le 25 janvier 2019

P/la Préfète,
P/ le délégué départemental,
le responsable de l'unité
eaux potable et de loisirs

signé :

Baptiste GROFF